

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 9

Convocation transmise le 22 février 2019.

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Présents : MM./Mmes BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LIÉTARD Philippe, PALLUAULT Delphine, THIERY Yves.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : MM./Mmes BARC Nathalie, LACOMBE David, LINET Michel, MENUET Céline, PARISOT Bertrand, TEXIER Pauline.

Secrétaire de séance : Sabrina BUTRÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ORDRE DU JOUR :

- ***Travail sur Budget Primitif 2019,***
- ***Projet Maison d'Assistantes Maternelles (MAM),***
- ***Choix d'un nom pour la Salle des Fêtes,***
- ***Questions diverses.***

I. TRAVAIL SUR BUDGET PRIMITIF 2019

Après lecture du compte administratif 2018, le Conseil Municipal a étudié les sommes à prévoir pour la section des dépenses de fonctionnement, par article, pour le budget 2019. Le budget primitif 2019 sera voté dans son intégralité au prochain conseil.

II. PROJET MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Deux des trois assistantes maternelles se voient dans l'obligation d'arrêter le projet pour des raisons personnelles, ce qui rend caduque la MAM.

Devant cette décision, devant les fonds déjà engagés par la commune et l'avancement du dossier, le Conseil Municipal se voit dans l'obligation d'opter pour un changement d'affectation de ce projet. Le maire s'engage donc à en informer la Préfecture et la banque pour connaître les meilleures dispositions afin de ne pas perdre les subventions et les sommes engagées.

Après différents échanges avec les membres du Conseil Municipal, aucune décision n'est prise et le débat reprendra au prochain conseil.

III. CHOIX D'UN NOM POUR LA SALLE DES FÊTES

Le Foyer Rural et le club de théâtre souhaite contribuer au choix d'un nom pour la Salle des Fêtes.

Plusieurs idées sont proposées :

- « Elie Madier » qui fut le fondateur de la première salle des fêtes et du Foyer Rural,
- « Les Sources de la Sèvre »
- « La Séparataine »,
- « La Sèvrquoise »,
- « Les Ouzines »,
- « La salle à tertou ».

Le Conseil Municipal suggère de choisir en sus, un nom de site.

La population pourra donner son avis, une information dans ce sens sera notée dans le bulletin municipal.

Il est proposé que l'inauguration se fasse le 21 septembre 2019, le même jour que celle du sentier des sources.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- **CLECT**

La Communauté de Communes a pris au 1^{er} janvier 2019 la compétence SDIS (contribution uniquement ; la défense incendie restant la compétence de la commune). La contribution au SDIS sera versée directement par la Communauté de Communes.

Le montant pris en compte pour le réajustement des AC 2019, correspond au montant de la contribution 2018. Pour la commune de Sepvret, la contribution s'élève à 9 155,05 euros.

La question de la part du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle reversée aux communes de moins de 2 000 habitants dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 620 euros pour le critère lié au contingent incendie a été absorbée lors du Conseil Communautaire du 21 janvier 2019.

La CLECT n'étant pas compétente pour cette question, ce sera au Conseil Communautaire de décider du moyen de financer cette perte de recettes de la commune

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 21 janvier 2019.

- **Gestion des mises à jour des listes électorales avec l'application REU**

Le Répertoire Electoral Unique (REU), institué par la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 permet la mise à jour en continu des listes électorales, à l'initiative des communes et de l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme Sylvie ROBERT, Secrétaire de Mairie, pour la gestion des mises à jour des listes électorales sur la nouvelle application REU.

- **Alain GADEAU**

Suite au décès de Monsieur Alain GADEAU, le Maire et le Conseil Municipal ont souhaité manifester leur reconnaissance pour l'ancien conseiller et témoigner du bon souvenir qu'ils garderont.

- **Présidence du bureau de vote – Elections européennes du 26 mai 2019**

En raison de l'absence exceptionnelle du maire le jour des élections, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mme Sabrina Butré, Présidente du bureau de vote.

La Préfecture sera informée de cette décision.

- **Devis Imprimerie Mathieu – Edition Bulletin Municipal pour l'année 2018**
Après en avoir débattu, le Conseil Municipal vote pour l'édition de 300 bulletins et accepte le devis n°FM 3205 de l'Imprimerie MATHIEU, pour un montant de 1 809,60 euros TTC.
- **Accord de subvention pour l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Lezay**
Suite à la demande exceptionnelle de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Lezay, relative à l'invitation par le comité de jumelage LEZAY-BARVER d'un rassemblement des jeunes pompiers allemands entre le 5 et 15 juillet 2019 en Allemagne.
Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'accorder une subvention de 200 euros.
- **Taux taxes directes locales**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite maintenir le montant des taxes locales :

Taxe d'habitation :	5,36 %
Taxe foncière bâti :	7,60 %
Taxe foncière non bâti :	35,84 %
- **Débat national**
Une permanence autour du débat national se tiendra le 5 mars 2019 à 19h00, à la Salle Polyvalente.
- **Mariage aux Halles**
La demande de mariage aux Halles en date du 8 juin ne pourra malheureusement pas être acceptée dans ce sens où la demande ne peut pas être exceptionnelle mais permanente. Suite aux différentes informations par la Préfecture et l'Association des Maires, le lieu de cérémonie doit être fermé et sécurisé, notamment pour les registres.
- **Agent recenseur**
Le Conseil Municipal a donné son accord pour financer un plein d'essence à l'agent recenseur (Anita PARISOT) qui a utilisé sa voiture personnelle.
- **Aides Pass' Sport/Culture**
Son extension aux enfants de l'école élémentaire et lycée sera décidée au prochain conseil municipal.
- **BMX**
Il est demandé de rencontrer la personne demandeuse et de vérifier la protection assurance.
- **Agent recenseur**
Le Conseil Municipal a donné son accord pour financer un plein d'essence à l'agent recenseur (Anita PARISOT) qui a utilisé sa voiture personnelle.
- **Bâtiment à vendre**
La décision concernant le bâtiment à vendre à côté du local cantonnier au prix de 800 euros, est reportée au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.
Fait et délibéré en séance du 28/02/2019.

Liste des conseillers présents :

BOUGOUIN Isabelle

BRISSARD Armand

BUTRÉ Sabrina

CHESNES Dolorès

DUCOURTIEUX Jean-Claude

LIÉTARD Philippe

PALLUAULT Delphine

THIERY Yves

Le Maire :

CHARPENTIER Patrick